© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Non respect de l'interdiction volontaire de jeu

Par Profil supprimé Postée le 04/01/2022 09:52

> Bonjour , J'ai en fevrier 2021 fait la démarche d'interdiction volontaire de jeux afin de préserver mes finances de l'addiction au pari Bien que Betclic m'ait exclu comme attendu de leur site, parionssport lui n'en a pas pris compte. Me laissant tout au long de l'année dépenser des milliers d'euros Meme au moment ou ils ont eu besoin de revalider mon identité , ils ont fait fi de l'interdiction. Premierement est-ce normal ? et ensuite je souhaite me reprendre en main en ce debut de 2022 , il y a'til des reclamations/plaintes à déposer contre la FDJ pour non respect de ca ? Merci à vous Ryan

---

Mise en ligne le 06/01/2022

Bonjour,

Au même titre que « Betclic », « Parionssport » fait partie des opérateurs de jeux agrées pour lesquels s’applique l’interdiction volontaire de jeux dont vous nous dites avoir fait la demande. Il ne nous paraît pas normal en effet que vous ayez pu continuer à parier sur leur site. Nous vous invitons à faire part de ce manquement au médiateur de l’ANJ (Autorité Nationale des jeux) dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

Par ailleurs, et si vous le souhaitez, sachez qu’il existe des centres de consultations spécialisés dans l’accompagnement des joueurs dont vous pourriez vous rapprocher pour obtenir de l’aide. Il s’agit des CSAPA (Centres de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie), les consultations y sont individuelles, confidentielles, non payantes et assurées par des professionnels de l’addictologie. Au plus proche de chez vous, il existe à Céret une antenne d’un CSAPA basé à Perpignan, vous en trouverez les coordonnées ci-dessous.

Si besoin, n’hésitez pas bien entendu à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat jusqu’à minuit.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivan

---

Antenne du CSAPA Aline Vinot de Perpignan

8 Rue de San Pluget
Clinique du Vallespir
66400 CERET

Tél : 04 30 53 12 98
Site web : urlz.fr/iRFP
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Accueil du public : Présence de l'infirmier : un lundi sur deux, de 9h30 à 12h et le vendredi de 9h30 à 16h30
Présence du médecin addicologue : un lundi sur deux, de 9h30 à 12h

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- "ANJ: Médiateurs des jeux"